



## Vente immobiliere et divorce

Par **sansoso**, le **21/02/2012** à **14:57**

Bonjour,

J'aimerais avoir une précision concernant la vente d'une maison (en vente aujourd'hui a 215 000 euros FAI) suite à une procédure de divorce.

Le bien a été acheter 210 000 euros.

Mes beaux parents entrepreneurs vendraient un groupe de maison dont il nous on proposé l'acquisition d'une d'entre elles.

A ce titre, ils ont effectué un "don" à hauteur de 140 000 euros (signé chez notaire) à leur fille et moi j'ai dû effectué un empreint de 70 000 euros.

Aujourd'hui, la maison en vente, ma futur ex femme me dit récupéré d'office 140 000 euros sur la vente, est vraiment comme cela que ca se passe, sachant qu'il me reste encore 66 000 euros à rembourser à la banque.

Si tel est le cas, meme ma maison vendue, je devrais encore de l'argent ?????

Merci par avance pour cette information qui sera capital pour moi.

Par **youris**, le **21/02/2012** à **16:04**

bjr,

la répartition du prix de la vente se fait selon la répartition figurant à l'acte de vente. c'est la partie foncière.

ensuite vient la partie financière qui a servi à l'acquisition du bien. la donation faite par les parents de votre épouse à leur fille est un bien propre qui a servi à financer, si cela est acté dans l'acte, donc la communauté doit une récompense à votre épouse du montant de cette apport. il est normal que votre épouse récupère son bien propre.

que vous deviez encore 66000 € (êtes vous seul emprunteur?) à l'organisme de crédit ne concerne pas votre épouse, cela est du au fait que dans un emprunt on commence à rembourser principalement les intérêts.

cdt